

# AYA - Appui aux indiens Yanomami d'Amazonie

13, Rue des Bossons - CH - 1213 Onex / Genève - CCP 15-728614-8 / IBAN CH 26 0900 0000 1572 8614 8

## Quelques brèves concernant l'Amazonie et les Indigènes du Brésil

AYA Info - No 138

Genève, le 31 août 2021

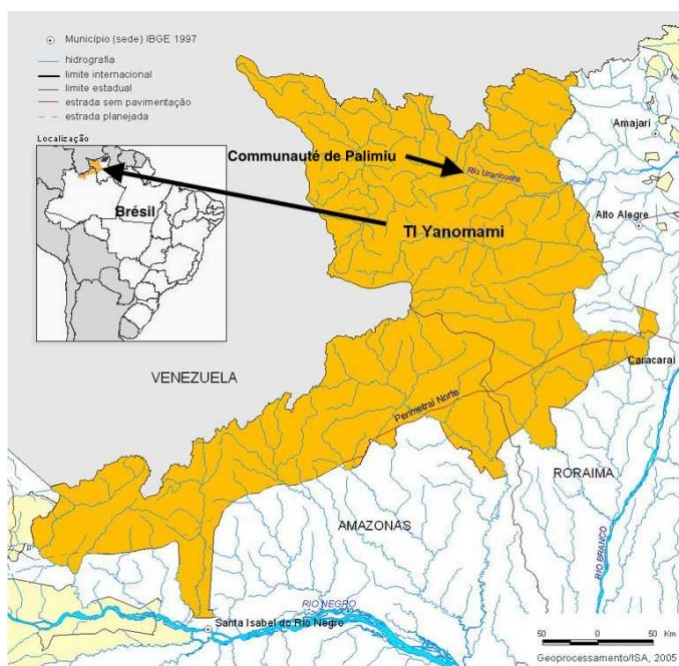
"AYA Info" est en ligne sur deux sites Internet : [Humanitaire.ws](http://Humanitaire.ws) et [MCI](http://MCI)

Conformément à ce qui a été annoncé dans le bulletin No 123, cette édition est la reprise des notes publiées dans le blog que la « Tribune de Genève » nous a invités à tenir dans son édition électronique. Ces notes, et les précédentes, sont consultables avec ce lien :

<http://bcomoli.blog.tdg.ch>

### Note du 28 mai 2021

#### Brésil : L'action violente de garimpeiros contre les indigènes Yanomami et Mundurucu



Le 10 mai, l'Hutukara Associação Yanomami – [HAY](#) annonce que, vers 11h30, des garimpeiros (orpailleurs illégaux), arrivés par le rio Uraricoeira sur sept barques, ont accosté à proximité de la communauté Yanomami de Palimiu\* située dans le nord de la [Terre Indigène Yanomami](#) – TI-Y. Ils ont attaqué les indigènes qui ont riposté. La fusillade aurait duré une demi-heure. L'HAY signale cinq blessés : quatre garimpeiros et un indigène. Elle demande l'intervention urgente de la Fondation Nationale de l'Indien – FUNAI, de la Police Fédérale, de l'Armée et du Ministère Public Fédéral de Roraima pour empêcher la poursuite de la violence et garantir la sécurité de la communauté.

Les garimpeiros ont également tirés en direction d'agents de la [Police Fédérale](#) venus enquêter sur les événements.

Le même jour, la Coordinatrice du Front de protection ethno-environnemental Yanomami – Ye'kwana de la FUNAI, Elayne Rodrigues Maciel publie [un rapport](#) rappelant les faits qui lui ont été transmis par un indigène. Le 11 mai, par [un communiqué](#) de presse, le service de communication de la FUNAI informe, qu'avec les autorités policières, elle va suivre l'enquête sur le « supposé conflit » survenu le 10 mai. Elle indique également que le rapport dont il est question ci-dessus « ne reflète pas la position officielle de la Fondation... ».

Le 15 mai, une délégation de leaders Yanomami a tenu une [conférence de presse](#) à Boa Vista, la capitale de l'État de Roraima. Dans [une note](#), elle a rappelé comment, pour se protéger des tirs, les membres de la communauté, et parmi eux beaucoup d'enfants, se sont enfuis dans la forêt. Le 11 mai au matin, les adultes sont partis à leur recherche et les ont retrouvés sains et saufs. Mais deux fillettes, âgées d'un an et de 5 ans, ont été retrouvées sans vie dans le rio Uraricoeira. Dans la nuit du 14 mai les garimpeiros sont à nouveau entrés dans la communauté désertée par ses habitants partis se cacher dans la forêt.

Les incidents se sont poursuivis les jours suivants. Le 17 mai l'HAY signale que la veille au soir, les garimpeiros sont revenus à bord de 15 barques. Ils ont tiré en direction de la communauté et lancé des gaz lacrymogènes. Elle [réitère sa demande](#) de protection. Une autre tentative d'invasion a eu lieu au [soir du 19 mai](#), mais les garimpeiros seraient repartis quand ils ont vu les indigènes monter la garde.

Les incidents survenus dans la communauté de Palimiú ont suscité l'intérêt de plusieurs médias. L'agence [Amazônia Real](#) a révélé que des garimpeiros seraient liés à un groupe de trafiquants de drogue, le Premier Commando de la Capitale – PCC de São Paulo. L'agence G1.globo a consacré une émission de [Fantastico](#) sur les événements.

Plusieurs institutions demandent l'intervention des forces de sécurité. Le Ministère Public Fédéral, [le 12 mai déjà](#), demande l'évacuation des garimpeiros dans un rayon de 100 km. Le 18 mai, la [Commission](#) des Droits Humains et des Minorités de la Chambre des Députés demande à se rendre sur place : « Nous sommes devant une situation extrême avec une grande possibilité d'extermination du peuple Yanomami. Devant ce cas tragique, nous proposons l'institution d'une délégation parlementaire pour tenter résoudre le conflit survenu dans cette Terre Indigène ». Avec le Front parlementaire mixte de défense des droits des peuples indigènes – FPMDDPI, la Commission a demandé au Tribunal Suprême Fédéral -STF de retirer les garimpeiros illégaux de la TI-Y et de protéger le peuple Yanomami.

Ces incidents ont eu un écho au niveau international. Le 19 mai, la Commission Interaméricaine des Droits Humains - [CIDH](#) de l'Organisation des États américains et le [Secrétariat d'Amérique du Sud](#) du Haut-Commissariat de l'ONU des Droits humains exhortent l'État brésilien de protéger la vie, l'intégrité personnelle, les territoires et les ressources naturelles des peuples Yanomami et Munduruku.

Le 19 mai, l'Articulation des Peuples Indigènes du Brésil – APIB et plusieurs entités ont également adressé une [nouvelle demande](#) au STF pour que ce dernier ordonne au Gouvernement de prendre immédiatement des mesures pour de mettre fin à l'orpaillage illégal et à la déforestation dans les TI-Y, [TI-Mundurucu](#) et plusieurs autres. Le 24 mai, Luis Roberto Barroso, ministre du STF a [répondu favorablement](#) à cette demande.

Une première réponse au STF est venue de la Police Fédérale. Le 25 mai, elle a déclenché l'« [Opération Mundurukânia](#) » dans la municipalité de Jacareacanga (État du Pará) pour mettre un terme à l'activité des garimpeiros dans les TI Munduruku et [Sai Cinza](#). Le lendemain, elle a dû faire front aux manifestants garimpeiros décidés à occuper le siège de l'opération. Mais cela n'a pas empêché ceux-ci [d'incendier](#) la maison de Maria Leusa Kaba Munduruku, coordinatrice de l'Association des femmes Munduruku Wakoborün, organisation opposée à l'orpaillage. L'[APIB](#), la Coordination des Organisations Indigènes de l'Amazonie Brésilienne – [COIAB](#), plusieurs organisations locales et la députée [Joênia Wapichana](#) ont dénoncé cette violence et demandé la protection des peuples indigènes.

\*\*\*

\*Le Centre de santé indigène (le Polo base) de Palimiú est au service d'environ 850 Yanomami.

**Illustration** : cliquer sur la vignette pour agrandir l'image.

**PS** : Sur ce blog, [la note du 6 avril](#) dernier a déjà traité du recours à la justice.

## Note du 10 juin 2021

### Brésil : Bolsonaro sur les Terres Indigènes Yanomami et Balaio

Les 27 et 28 mai derniers, le Président de la République, Jair Bolsonaro était en déplacement dans l'Ouest de l'Amazonie, plus exactement dans la municipalité de [São Gabriel de Cachoeira](#). Au programme : l'inauguration d'un pont et une rencontre avec des Yanomami de Maturacá.

Le pont mis en service est de taille modeste : un ouvrage en bois de 18 mètres de long et 6 mètres de large. Il a été réalisé par l'armée en remplacement d'un pont - également en bois - devenu inutilisable. Il enjambe un igarapé (une petite rivière). Il facilite grandement la liaison routière entre la communauté indigène de [Balaio](#) et un poste de l'armée situé à Maturacá au chef-lieu de la Commune de São Gabriel da Cachoeira, à 91 kilomètres de là. C'est la localité la plus proche où trouver de nombreux commerces et services. Un [communiqué](#) du Ministère de la défense fait écho à l'événement : Le Président a relevé que « *l'ouvrage est petit par sa taille, mais qu'il est grand par son impact social* ». Le Ministre de la défense, Walter Braga Netto a souligné que « ... *la construction de ce pont apporte le développement à une population oubliée dans le Brésil. Il est nécessaire d'apporter l'État brésilien dans cette zone reculée du pays* ».

La rencontre du Président avec les Yanomami a eu lieu à Maturacá, dans les locaux du 5<sup>e</sup> Peloton Spécial de Frontière de l'armée – 5e PEF qui est en [Terre Yanomami](#). Une courte vidéo (3'41''), publiée sur [Facebook](#) le 30 mai, montre le Président écouter trois leaders des communautés Yanomami locales, mais aussi un représentant de l'Association Yanomami du Rio Cauaburis et affluents – [AYRCA](#) et une représentante l'Association des Femmes Yanomami Kumirayoma – AMYK. Dans une courte allocution (1'32''), le Président a affirmé son intention de respecter la volonté des communautés : « ... *Si vous ne voulez pas d'exploitation minière, il n'y aura pas d'exploitation minière !* ». La vidéo se termine par ces mots : « **Nous respectons les communautés indigènes** »

La Fédération des Organisations Indigènes du Rio Negro – [FOIRN](#) a [manifesté](#) son insatisfaction. Elle reproche notamment au Président de ne pas avoir rencontré les institutions qui ont le plus aidé à combattre la pandémie de la Covid-19 et de ne pas avoir fait mention au combat contre les orpailleurs illégaux, le narcotrafic et autres problèmes graves qui dévastent les terres indigènes.

En effet, le Président ne peut ignorer les récents événements survenus à quelques centaines de kilomètres dans la communauté Yanomami de Palimiú menacée par des garimpeiros (orpailleurs illégaux). Il est sans doute informé des violences commises - également par des garimpeiros - contre les indigènes Munduruku (dans l'État du Pará). Dans les deux cas, les garimpeiros n'ont pas été évacués malgré les demandes de la justice et des organisations indigènes\*.

Selon la FOIRN, Jair Bolsonaro prépare sa campagne électorale de 2022 !

\*Voir sur ce blog, la [note du 28 mai](#) dernier.

## Note du 26 juin 2021

### Brasilia : La police réprime une manifestation indigène



À Brasilia, en fin de matinée du 22 juin, dans les environs de la Chambre des Députés, une manifestation pacifique d'indigènes a été violemment [réprimée](#) par la Police Militaire qui a utilisé des gaz lacrymogènes, balles de caoutchouc et sprays au poivre... Bilan : trois blessés légers et une dizaine de personnes souffrant de problèmes respiratoires. Un policier atteint

d'une flèche a été [soigné](#) au Département médical de la Chambre.

Les indigènes étaient là pour suivre la discussion du [Projet de loi No 490/2007](#) (PL 490) par la [Commission Constitution, Justice et Citoyenneté](#) de la Chambre de Députés. La Commission examinait [le rapport](#) du Député Arthur Oliveira Maia. Il s'agit d'un texte qui porte gravement atteinte à leurs droits territoriaux. En particulier, il limite et remet en cause la démarcation des Terres Indigènes. Le 23 juin, la Commission a accepté ce projet par 40 voix contre 21. Il devrait être soumis en plénière de la Chambre à la fin de ce mois.

Opposée à ce texte, la députée Joênia Wapichana, avocate, première femme indigène élue à la Chambre des députés a demandé [un vote séparé](#). Elle relève la flagrante inconstitutionnalité du Projet de loi et l'absence de consultation des peuples indigènes. Elle trouve le moment totalement inopportun de soumettre ce projet au Congrès national alors que ce dernier devrait se consacrer à lutter contre la pandémie du covid-19 : « *Il n'est pas concevable que la priorité soit de mobiliser le Congrès National pour retirer des droits à la partie la plus vulnérable de la population brésilienne !* »

Pour l'Articulation des Peuples Indigènes du Brésil – [APIB](#) : « *Le PL 490 est un projet phare de Jair Bolsonaro et du groupe de pression qui dit représenter l'agrobusiness. Dans la pratique, s'il est approuvé par la Chambre, il va rendre impossible les nouvelles démarcations de Terres Indigènes, permettre l'annulation de la démarcation d'autres et en ouvrir à des activités prédatrices comme l'orpaillage, la construction de routes ou d'usines électriques. Selon notre évaluation, et celle de juristes, la proposition de loi est inconstitutionnelle* ». Pour la Coordination des Organisations Indigènes de l'Amazonie Brésilienne - [COIAB](#) « *Le PL 490 est la reprise du génocide dans ce pays. C'est une attaque à nos droits fondamentaux garantis dans l'article 231 de la Constitution Fédérale et dans la Convention 169 de l'Organisation Internationale du Travail. Une proposition complètement inconstitutionnelle prise sans consultation des populations affectées...* »

Plus de 170 organisations de la société civile ont signé une [note de protestation](#) : « *Nous appuyons les Peuples indigènes dans leur lutte contre la destruction de la forêt, pour leur droit à leur terre ancestrale et, par-dessus tout leur droit constitutionnel de choisir leur mode de vie.* »

Depuis le 8 juin, à l'appel de l'Articulation des Peuples Indigènes du Brésil – APIB, des représentants de nombreux peuples indigènes sont à Brasilia participant à un campement « *Levante pela Terra* » (Soulèvement pour la Terre) pour protester contre les nombreuses attaques dont ils sont l'objet, sous différentes formes dans les différentes parties du pays. Le 15 juin, l'APIB a [publié un manifeste](#) pour le droit des peuples autochtones à la vie et au territoire\*. Une première partie demande l'interruption immédiate de toute mesure anti-autochtones au Congrès national, soit le classement de six projets de loi, dont le PL 490 et le Projet de Décret Législatif No 177/2021 qui autorise le Président de la république à dénoncer la Convention 169 de l'Organisation Internationale du Travail. La deuxième partie s'adresse au Tribunal Suprême Fédéral qui doit se prononcer sur les conditions à respecter pour la démarcation des Terres Indigènes.

Le 23 juin, des artistes, des juristes et personnalités diverses ont adressé une [lettre ouverte](#) au Tribunal Suprême Fédéral demandant la protection des droits des indigènes. Le public est appelé à [signer cette lettre](#)-jusqu'au 29 juin.

Les peuples indigènes brésiliens vivent un moment crucial de leur histoire !

\*\*\*

\*Voir la version française

**Illustration** (Capture d'écran): PL 490 Mata > Le Projet de Loi 490 Tue. Cliquer sur la vignette pour en agrandir la taille.

## Note du 15 juillet 2021

### Amazonie, la déforestation bat des records en 2020

En 2020, à chaque heure, l'Amazonie brésilienne a perdu 96 hectares de sa forêt, soit une perte journalière moyenne d'environ 23 km<sup>2</sup>, ou un total annuel de 8'429,83 km<sup>2</sup>. Une augmentation de 9,4% par rapport à 2019 quand elle avait perdu 7'704,52 km<sup>2</sup>. La déforestation en Amazonie représente 61% de celle constatée dans tout le Brésil (13'853,43 km<sup>2</sup>). Le taux de progression y a été 14% en 12 mois. En effet, en 2019, le pays avait perdu 12'191,58 km<sup>2</sup> de forêt. Tel est le constat dressé par [MapBiomias Alerta](#) (1) dans [un rapport](#) publié le 11 juin concernant la déforestation dans les six biomes (2) du pays. Un [document](#) semblable avait été rédigé en 2019.

Le phénomène varie selon la période de l'année. Au niveau national, la plus importante déforestation a été constatée le 31 juillet : 49,68 km<sup>2</sup>. Et la moindre, cinq mois plus tard, le 31 décembre : 10,48 km<sup>2</sup>. Pour l'Amazonie, le pic a été observé le 30 juillet : 37,84 km<sup>2</sup>.

En Amazonie, comme dans les autres biomes du pays, le déboisement est variable d'un territoire à l'autre. La municipalité amazonienne d'[Altamira](#) (dans l'État du Pará), la plus grande commune du Brésil (159'533 km<sup>2</sup> ou presque 4 fois la Suisse) est celle qui a connu la plus importante déforestation en 2020 : 606,08 km<sup>2</sup>. Elle occupait également ce premier rang en 2019 en perdant 541,58 km<sup>2</sup> de forêt. Selon l'agence [Metrópoles](#), reprenant une information de l'Institut National d'Enquêtes Spatiales - INPE, de 2013 à 2018 elle en déjà perdu 1'943 km<sup>2</sup>.

Les Terres Indigènes (TI) ne sont pas épargnées. Dans l'État du Pará, la TI [Apyterewa](#), qui s'étend sur 7'730 km<sup>2</sup>, est la TI du Brésil où a été détectée la plus grande zone de déforestation en 2020 : 74,31 km<sup>2</sup>. Elle avait perdu 83,39 km<sup>2</sup> de forêt en 2019. Cette TI est historiquement marquée par la présence de nombreux *madeireiros* (exploitants forestiers illégaux). La [TI Yanomami](#), située dans les deux États d'Amazonas et de Roraima, est la septième des vingt-cinq TI les plus touchées par la déforestation. Sa forêt a été réduite de 7,97 km<sup>2</sup> en 2020. Elle en avait déjà perdu 3,89 km<sup>2</sup> en 2019. Le déboisement, qui a plus que doublé en un an, est lié à l'activité des *garimpeiros* (orpailleurs illégaux). À la déforestation, ceux-ci ajoutent la pollution des eaux et la violence contre les populations dans les zones qu'ils ont envahies.

Cette déforestation, souvent exercée avec violence, est en grande partie illégale. En 2020, pour l'ensemble du Brésil, les auteurs de l'étude ont identifié 74'246 alertes de déforestation dont 74'098 (99,84%) avec des indices d'irrégularité ou d'illégalité. Cela concerne 13'706,45 km<sup>2</sup> (98,94 %) des 13'853,29 km<sup>2</sup> déboisés. Pour l'Amazonie, 58'878 (98,88%) des 58'949 alertes reçues comportent des indices d'irrégularité ou d'illégalité. Cela concerne 8'381,89 km<sup>2</sup> des 8'429,94 km<sup>2</sup> déboisés. Les terres devenues libres de forêt suscitent l'intérêt de l'agro-industrie, un secteur très puissant au parlement. Les coupes de bois alimentent un important commerce international en grande partie illégal (3), impliquant de nombreux acteurs... Un commerce auquel [Jair Bolsonaro](#) a fait allusion à l'occasion de la rencontre des leaders BRICS (4) en novembre 2020. Plus largement, l'importance de la déforestation, notamment celle de l'Amazonie et son influence sur le climat mondial, porte atteinte à la réputation du Brésil, premier responsable de cette situation. Elle interroge les États et groupes d'États négociant les accords de libre-échange avec le Mercosur. Elle provoque des [oppositions pour l'entrée](#) de ce pays dans l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques – OCDE. En avril dernier, à l'occasion du sommet sur le climat convoqué par Joe Biden, Jair Bolsonaro avait annoncé son intention de mettre un terme à la [déforestation illégale](#) en 2030 (5). En 2020, il avait déjà autorisé le recours à l'armée pour lutter contre les incendies en Amazonie. Autorisation renouvelée cette année par un [décret](#) du 28 juin. De son côté, le Vice-président de la république, Hamilton Mourão qui est à la tête du Conseil national

de l'Amazonie légale a signé – aussi en avril 2021 - une résolution créant un « [Plan Amazônie 2021/2022](#) ». L'objectif est de réduire d'ici à la fin 2022, à la moyenne historique des années 2016 à 2020, les actes illicites, particulièrement les incendies et le déboisement illégal. Cela en priorité dans onze communes de quatre États amazoniens. Il s'agit également d'assurer l'engagement fédéral dans les actions de protection, de préservation et de développement soutenable en Amazonie légale. Cela dans un contexte de restrictions budgétaires qui touchent les organes de surveillance des forêts.

Les dernières nouvelles sur le front de la déforestation ne sont pas bonnes : en ce début juillet, l'INPE a publié ses [observations](#) pour le premier semestre 2021 : en Amazonie les alertes à la déforestation concernent 3'325,41 km<sup>2</sup>, ce qui en fait le record de ces six dernières années !

\*\*\*

(1) MapaBiomias est une initiative du Système d'évaluation des émissions de gaz à effets de serre du Brésil – SEEG de l'Observatoire du climat. Le rapport est produit par un réseau collaboratif composé d'ONGs, d'Universités et autres entités. Plus d'une dizaine d'institutions apportent leur appui financier. Site : <https://mapbiomas.org/quem-somos>

(2) Les six biomes du Brésil : Amazonie, Caatinga, Cerrado, Mata Atlantica, Pampa et Pantanal.

(3) Dénoncé par l'Articulation des Peuples Indigènes du Brésil – APIB et Amazon Watch. Voir sur ce blog la note du [15 novembre 2020](#)

(4) BRICS > Groupe d'États formé par le Brésil, la Russie, l'Inde, la Chine, la Russie et l'Afrique du Sud.

(5) Voir sur ce blog, les notes du [9 mai 2021](#) et du [31 janvier 2020](#)

## Note du 15 août 2021

### **Guyane : L'orpaillage illégal, un fléau ancien, difficilement éradicable !**

L'orpaillage illégal, un fléau ancien, difficilement éradicable ! C'est ainsi que commence le rapport d'une Commission d'enquête de l'Assemblée Nationale (française) sur la lutte contre l'orpaillage illégal en Guyane. Une Commission créée en janvier 2021 à l'initiative de [Gabriel Serville](#), alors député de la 1<sup>ère</sup> circonscription de Guyane qui en a été le rapporteur. Une trentaine de personnes ont été auditionnées. Une délégation de la Commission s'est rendue en Guyane du 5 au 10 juillet où elle a rencontré différents acteurs locaux concernés par l'orpaillage illégal. Le rapport ne consacre que quelques lignes aux ONG contactées à cette occasion. La voix des autochtones aurait mérité un meilleur écho. Daté du 21 juillet. Le [rapport](#) de 124 pages comporte deux parties : la première est un état des lieux du phénomène et décrit la réponse actuelle de l'État. La deuxième est un ensemble de propositions visant à contenir le phénomène à court terme et à l'éradiquer à plus long terme.

#### **Première partie**

L'état des lieux d'abord. L'orpaillage illégal est le fait d'environ 8'600 chercheurs d'or à 95% d'origine brésilienne. Ces *garimpeiros* utilisent des techniques éprouvées sur environ 500 sites, dont 150 au cœur du [Parc national amazonien de Guyane](#). Une activité renforcée ces dernières années par l'appréciation du cours de l'or et la crise économique. La Guyane (83'846 km<sup>2</sup>) est un territoire immense aux frontières poreuses - en grande partie fluviales - avec le Brésil (730 km) et le Suriname (510 km). Selon différentes estimations, le préjudice annuel de l'extraction illégale de 10 à 12 tonnes d'or se situerait entre 500 et 750 millions d'euros. Fléau encore en raison de la destruction environnementale (déforestation, pollution de l'eau), de l'empoisonnement des populations locales par l'usage du mercure. Mais aussi en rendant impossible développement d'un tourisme écoresponsable en raison de l'insécurité générée par cette activité.

Le rapport traite évidemment de la réponse déjà donnée par l'État : « *Des moyens conséquents mais partiellement inadaptés* ». Il s'agit d'abord de réprimer. Sont rappelées les différentes actions réalisées par la gendarmerie dès le début des années 2000, renforcée par l'armée en 2008 : nombre de patrouilles, de chantiers détruits, de saisies d'or, de mercure, de carburant, de personnes placées en garde à vue et celles condamnées. Cette répression a son lot de violence : neuf militaires y ont laissé leur vie... Un second volet de la réponse : la volonté de préserver la forêt par la création, en 2007, du Parc amazonien de Guyane qui s'étend sur 34'000 km<sup>2</sup>. Le pilotage de la lutte contre l'orpaillage illégal a été confié à la présidence de la république. Il est devenu interministériel en 2019. En guise de conclusion : « *Néanmoins, le niveau des activités d'orpaillage illégal reste très haut et le nombre de personnes condamnées faible* ».

## **Deuxième partie**

La seconde partie du rapport énumère les domaines dans lesquels l'État doit agir. Tout d'abord, améliorer le pilotage de l'action et mieux associer les populations. Au cas par cas, développer la filière légale d'orpaillage (une fausse bonne idée ?). Relancer la coopération internationale pour casser les flux logistiques. Approfondir les travaux sur la traçabilité de l'or. Ensuite, adapter la réponse répressive en complétant le dispositif existant et l'arsenal juridique. Enfin, développer la réponse sanitaire et sociale. Pour ces différents domaines le rapporteur a formulé 44 propositions qui ont été retenues par la Commission lors de l'adoption du rapport. De l'aveu même du rapporteur se pose la question de leur prise en considération par le gouvernement : « *Mon inquiétude porte donc sur notre capacité à convaincre le Gouvernement de la nécessité de mettre en œuvre assez vite les mesures que nous proposons... Le calendrier ne joue pas en notre faveur puisque les élections présidentielles et législatives se tiendront l'année prochaine.* »

Le 27 juin, Gabriel Serville a été élu, pour un mandat d'un peu plus de six ans, président de la [Collectivité Territoriale de Guyane](#) - CTG. Suite à cette élection, il a quitté son siège de député. Cependant, avec ce nouvel engagement, et l'appui de la nouvelle majorité à la CTG, il reste bien placé pour obtenir des résultats...

\*\*\*

Pour rappel : au début de 2020, une Commission du Sénat (français) a déjà évoqué la lutte contre l'orpaillage illégal dans un [Rapport](#) proposant une « Grande loi Guyane ». Ce n'est donc pas la connaissance du problème qui est en cause !

Pour rappel encore, en 2009 déjà, le film [Dirty Paradise](#) (Sale Paradis), réalisé par le cinéaste Daniel Schweizer a contribué à faire connaître au grand public la gravité des conséquences de l'orpaillage sur la santé des autochtones Wayana de Guyane. Le film a reçu le grand prix de l'État de Genève quand il a été présenté au Festival du Film et Forum International sur les Droits Humains - FIFDH en mars 2010. Voir sur ce blog la [note du 4 mai 2010](#).

\*\*\*

**PS 1 :** Voir sur ce blog la note du [11 février 2018](#)

## **Note du 30 août 2021**

### **Brasilia : six mille indigènes pour défendre leurs droits**



L'Articulation des Peuples Indigènes du Brésil – APIB - a lancé un appel à ses organisations régionales pour participer – du 22 au 28 août à Brasilia - à un campement intitulé « [Lutte pour la vie](#) ». Il s'agit de protester contre les attaques venant du Congrès, de l'Exécutif et de certains États visant surtout à réduire les droits territoriaux.

Cet appel a été entendu : environ 6'000 indigènes représentant plus de 170 peuples de tout le pays ont fait le déplacement. Selon les observateurs, il s'agit de la plus importante manifestation indigène depuis l'adoption de la Constitution en 1988.

Plusieurs sujets ont été mis à l'ordre du jour : une analyse de conjoncture, le système de santé, les modes de vie et de production des peuples indigènes ; les prochaines élections législatives et présidentielles de 2022 ; les alliances avec les organisations indigénistes et mouvements sociaux, etc.

Autre sujet important de mobilisation : le [Tribunal Suprême Fédéral](#) – STF avait fixé au 25 août un jugement concernant la démarcation des Terres Indigènes – TI. Concrètement, il s'agit de trancher un différend opposant le Peuple [Xokleng](#)\* qui a fait recours contre un avis de l'Avocat Général de l'Union - [AGU](#) émis en juillet 2017 ordonnant aux services publics concernés de ne procéder à la démarcation (la protection) d'une Terre Indigène – TI que si elle était occupée par tel ou tel peuple au moment de l'adoption de la Constitution, soit le 5 octobre 1988. C'est essentiellement contre cette condition, dite de la « *Marque temporelle* » qu'a fait recours le peuple Xokleng pour obtenir la démarcation définitive de la [TI Ibirama-La Klãnõ](#) (370 km<sup>2</sup>) qu'il occupe. Une TI située dans l'État de Santa Catarina – SC. Cette démarcation a été contestée par des agriculteurs en avril 2019.

Le STF avait déjà décidé que ce jugement aurait [une portée générale](#), c'est à dire que si le critère de la « *Marque temporelle* » était validé, il s'appliquerait à tous les processus de démarcation de TI en cours (il y en a plusieurs centaines). Il serait même susceptible d'entraîner la révision des TI déjà démarquées. L'enjeu est capital pour les peuples indigènes. Le jugement, déjà remis plusieurs fois, n'a commencé que le 26 août et doit se poursuivre à partir du 1<sup>er</sup> septembre.

Le 27 août, au terme du Campement, sur l'Esplanade des Ministères, dans un acte symbolique dénonçant l'agenda anti-indigène du Gouvernement fédéral et du Congrès, les indigènes ont brûlé un grand cercueil symbolisant les différents projets de loi menaçant leurs droits déjà déposés au Congrès.

Le même jour, les organisateurs ont publié un [document](#) « *Printemps indigène : mobilisation pour la vie et la démocratie* » portant cette conclusion : « Notre histoire ne commence pas en 1988. Nos luttes sont séculaires. Elles existent depuis que les Portugais et envahisseurs européens sont venus sur ces terres pour s'approprier nos territoires et leurs richesses. Pour cela nous continuerons à résister, à revendiquer le respect pour notre mode de voir, d'être, de penser, sentir et agir dans le monde. Sous l'égide du texte Constitutionnel, nous comptons que la Cour Suprême consacre notre droit originaire à la terre qui est indépendant d'une date spécifique prouvant son occupation. Par le moyen de la thèse de la « *marque temporelle* » les actuels colonisateurs veulent ignorer que nous étions déjà ici quand leurs ascendants ont décimé beaucoup de nos ancêtres, érigeant sur leurs cadavres l'actuel État national. »

Une majorité de participant-e-s a quitté Brasília le 28 août, mais environ un millier est resté sur place pour suivre les délibérations du STF.

\*\*\*

\*Prononcer « Chokleng »

Voir sur ce Blog la [Note du 29 août 2017](#)